

## 1. Présentation

Physio Sport et Performance est un organisme de formation continue dont le siège social est au 359 avenue de la République 40600 Biscarrosse. Physio Sport et Performance s'engage à dispenser aux stagiaires l'action de formation dont la nature, le contenu et les modalités d'organisation sont précisées dans la convention et le programme de formation. Toute modification, qu'elle soit d'ordre pédagogique ou financière, devra recevoir l'accord préalable du stagiaire et fera l'objet d'un avenant. Les formations organisées par Physio Sport et Performance sont sous copyright et ne peuvent être reprise en partie ou en totalité par aucun stagiaire ou quiconque ayant accès au support de cours de la formation.

## 2. Objet

Ces conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») prévalent sur toutes conditions générales d'achat du client. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de services proposées par Physio Sport et Performance relatives à des commandes passées auprès de Physio Sport et Performance, sauf dérogation écrite et expresse de notre part, et implique l'accord plein et entier du client à ces CGV.

## 3. Commande d'une action de formation

### Demande d'inscription :

Les inscriptions aux actions de formation (ci-après « ADF ») sont prises en compte à réception du formulaire d'inscription disponible sur le site web : [www.physiosportetperformance.org](http://www.physiosportetperformance.org).

### Souscription de la convention de formation :

A réception du formulaire d'inscription, Physio Sport et Performance adresse par courriel une convention de formation, sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'ADF. Les demandes s'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivées des formulaires d'inscription par courriel ou courrier. Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir l'exemplaire signé de la convention. En cas contraire, Physio Sport et Performance se réserve le droit de suspendre l'inscription.

### Validation de l'inscription :

Le stagiaire est considéré comme inscrit à la formation dès la signature de la convention de formation par les deux parties. La confirmation de l'inscription est dépendante du nombre minimum d'inscrits atteint ou de la réception du paiement. Une convocation sera envoyée au stagiaire précisant les modalités d'accueil ainsi que le plan d'accès à la formation.

## 4. Attestation de suivi de formation

Une attestation de présence personnalisée sera remise au stagiaire, par courriel, à l'issue de l'ADF.

## 5. Facturation et tarifs

A réception de la convention signée une facture sera envoyée au stagiaire. Les prix sont affichés sur le site internet de Physio Sport et Performance et ce pour chaque ADF. Ces prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont exprimés en euros.

## 6. Paiement

Le paiement total de la formation doit être effectué par le client avant le premier jour de formation. Le paiement peut être réalisé par chèque bancaire ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, Physio Sport et Performance pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Physio Sport et Performance pourra obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Physio Sport et Performance. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### 6.1 Paiement par un OPCA

Pour l'ANDPC, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge au moins 72h avant le

début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, la différence sera directement facturée par PHYSIO SPORT et performance au Client.

Pour le Fifpl, les documents nécessaires seront distribués aux stagiaires lors de l'action de formation concernée.

## 7. Annulation

### A l'initiative du stagiaire :

Il existe un délai de rétractation de 30 jours avant la réalisation de l'ADF pour se rétracter. Si la facture

est acquittée dans ce délai, le stagiaire pourra exiger son remboursement intégral sans frais de dossier. Au-delà de cette période légale, toute demande d'annulation se fera dans les conditions mentionnées dans la convention de formation.

### A l'initiative de Physio Sport et Performance :

Physio Sport et Performance se réserve le droit d'ajourner un ADF au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, Physio Sport et Performance s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et lui proposer une solution alternative ou un remboursement total.

Physio Sport et Performance ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire ni les frais d'hébergement pris en vue du stage.